

Responsabilité des fêtes, cérémonies, jeux, spectacles, foires et marchés

Pour organiser cette action de formation en Inter comme en INTRA contactez nous

Public Concerné

• Agents des collectivités territoriales amenés à traiter les questions liées aux activités festives • Cadres et agents techniques chargés de missions relatives aux fêtes, cérémonies, jeux, spectacles, foires et marchés

Objectifs

- Comprendre les partages de responsabilités entre les différents intervenants
- Connaître les différentes fautes possibles et les risques encourus
- Savoir apprécier le risque pénal lié aux activités festives
- Se prémunir des éventuelles actions contentieuses en la matière

Qualification Intervenant(e)(s)

- Juriste en droit public

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et illustrations par des exemples
- Les participants sont invités à exposer les problèmes auxquels ils sont confrontés et à partager leur expérience
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émergence électronique via Easysign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Effectif

De 6 à 16 Personnes

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : 630.00 Net de taxe

Intra (Par Jour) : Nous consulter

Tarif Adhérent
Inter

590.00 Net de taxe

Pré Requis

- Avoir des connaissances dans l'organisation de fêtes, cérémonies, jeux, spectacles, foires et marchés de niveau confirmé

Parcours pédagogique

• Données de base

- Différentes responsabilités mises en jeu dans le cadre des secteurs des fêtes, cérémonies...
- Actions contentieuses possibles

• Enjeux des risques liés aux activités ludiques

• Organisations publiques et privées des fêtes, jeux et spectacles

• Responsabilités pour fautes

- Fautes personnelles
 - . Fautes de service (déficience de l'organisation des secours...)
 - . Défauts de surveillance
 - . Non-respect des obligations incombant aux services de police
 - . Insuffisances de signalisation
 - . Sécurité des pistes de ski
 - . Fautes personnelles se rattachant au service
- Fautes pénales
 - . Délits intentionnels
 - . Atteintes à la personne
 - . Atteintes à l'intérêt général et à la probité
- Preuve de la faute
 - . Causes exonératoires

• Responsabilités sans faute

- Collaborateurs à l'activité de secours
- Accidents sur les plages, sur les plans d'eau...
- Risques découlant de dangers

• Effets de l'engagement des responsabilités

- Conséquences sur la carrière
- Effets sur la situation personnelle de l'agent



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org